

Démarche : Formulaire de contact des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne

Organisme : Les services de l'État en Seine-et-Marne

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

Cette démarche a pour objectif de renseigner et d'orienter dans leurs démarches les usagers des services de l'État en Seine-et-Marne.

Ce formulaire de contact s'adapte en fonction des réponses que vous apportez afin de vous aiguiller vers la bonne information ou le bon service.

Ce formulaire s'adresse UNIQUEMENT aux usagers des services de l'État en Seine-et-Marne. Nous attirons votre attention sur le fait que pour certaines démarches, le lieu de résidence en Seine-et-Marne de la personne concernée est une condition nécessaire pour pouvoir saisir les services de l'État en Seine-et-Marne.

Pour commencer, merci de nous indiquer sur quel thème porte votre demande :

Indiquer la thématique de votre demande

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ une carte nationale d'identité
- ☐ un passeport
- ☐ un certificat d'immatriculation
- ☐ un permis de conduire
- ☐ le séjour d'un étranger en France
- ☐ une naturalisation
- ☐ un logement
- ☐ l'inspection du travail
- ☐ une association
- ☐ une candidature pour rejoindre les services de L'État en Seine-et-Marne
- ☐ une suggestion ou réclamation

Formulaire de contact des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne

Sur quelle démarche du thème "permis de conduire" porte votre demande ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Préparer son examen du permis de conduire
- ☐ S'inscrire à l'examen du permis de conduire
- ☐ Demander la fabrication de votre permis de conduire
- ☐ Demander un duplicata de dossier ou une réactualisation du Numéro d'Enregistrement Préfectoral Harmonisé (NEPH)
- ☐ Demander un permis international
- ☐ Échanger un permis étranger ou obtenu dans une collectivité d'Outre-Mer pour un permis français
- ☐ Connaître le nombre de points sur mon permis de conduire
- ☐ Récupération de points
- ☐ Suspension ou annulation de permis de conduire
- ☐ Contester une infraction ou une décision
- ☐ Contester mon solde de points

Sur quelle démarche du thème "séjour d'un étranger en France" porte votre demande ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Une autorisation de travail
- ☐ Un document de circulation pour étranger mineur (DCEM)
- ☐ Un titre de séjour étudiant, visiteur, ou passeport talent
- ☐ Un titre de séjour pour les bénéficiaires de la protection internationale et leur famille
- ☐ Un titre de séjour pour les ressortissants de UE / EEE / Suisse suivants (sauf membres de famille de ces ressortissants non européen)
- ☐ Un titre de voyage pour étranger bénéficiaire de la protection internationale (TVE)
- ☐ Un changement de situation
- ☐ Un duplicata de titre de séjour
- ☐ Un visa
- ☐ Une attestation d'accueil
- ☐ Une demande d'asile
- ☐ Une admission exceptionnelle au séjour (AES)

Sur quelle démarche du thème "naturalisation" porte votre demande ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Demande par décret
- ☐ Demande en qualité de sœur ou frère de français(e)
- ☐ Demande en qualité de conjoint de français(e)
- ☐ Demande en qualité d'ascendant de français(e)
- ☐ Demande d'un enfant mineur né en France
- ☐

Formulaire de contact des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne

Sur quelle démarche du thème "logement" porte votre demande ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Demande de logement social
- ☐ En tant qu'agent public d'État affecté en Île-de-France, obtenir une solution temporaire d'hébergement dans l'attente d'un logement social.
- ☐ Demande de changement de logement social
- ☐ Demande au droit au logement opposable (DALO)
- ☐ Obtenir une aide pour payer mon loyer
- ☐ Être aidé pour éviter l'expulsion
- ☐ Mon locataire ne règle pas son loyer
- ☐ Agir en cas de logement en mauvais état

Sous quel statut souhaitez-vous rejoindre un des services de l'Etat en Seine-et-Marne ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Fonctionnaire
- ☐ Contractuel
- ☐ Apprenti
- ☐ Stagiaire
- ☐ Service civique

Ma suggestion/réclamation porte sur :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Les horaires d'ouvertures
- ☐ L'accès aux locaux
- ☐ L'accueil téléphonique
- ☐ Les informations et les explications qui vous ont été données
- ☐ La rapidité et/ou la qualité des réponses à votre demande
- ☐ Les conditions d'accueil dans nos locaux

Je souhaite connaître mes droits et obligations

Cochez la mention applicable

- ☐ Oui
- ☐ Non

Vous trouverez l'ensemble des informations concernant les cartes d'identité sur le site :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358>

Vous trouverez l'ensemble des informations concernant les passeports sur le site :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N360>

Vous trouverez l'ensemble des informations concernant les cartes grises sur le site :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N367>

Formulaire de contact des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne

Vous trouverez l'ensemble des informations concernant les permis sur le site :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N530>

Vous trouverez l'ensemble des informations concernant cette démarche sur la page :

<https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Demarches/Toutes-les-demarches/Permis-de-conduire/Demande-de-duplicata-de-dossier-ou-reactualisation-du-NEPH>

Vous trouverez l'ensemble des informations concernant la conduite à l'étranger avec votre permis de conduire sur le site :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N31345>

Vous trouverez l'ensemble des informations vous indiquant comment conduire en France avec un permis étranger sur le site :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19126>

Vous trouverez l'ensemble des informations concernant la consultation du nombre de point sur votre permis de conduire sur le site :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R17121>

Vous trouverez l'ensemble des informations concernant la récupération de points sur votre permis de conduire sur le site :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1685>

Vous trouverez l'ensemble des informations concernant la suspension de votre permis de conduire sur le site :

<https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Demarches/Toutes-les-demarches/Permis-de-conduire/Suspension-ou-annulation-de-permis>

Vous trouverez l'ensemble des informations concernant les permis sur le site :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N530>

Vous trouverez l'ensemble des informations concernant les autorisations de travail en France pour un étranger sur le site :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N107>

Vous trouverez l'ensemble des informations concernant la demande de document de circulation pour étranger mineur (DCEM) sur le site :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2718>

Vous trouverez l'ensemble des informations concernant les titres de séjour sur le site :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N110>

Vous trouverez l'ensemble des informations concernant la demande de titre de séjour sur le site :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N106>

Vous trouverez l'ensemble des informations de ce qu'implique un changement de situation pour votre titre de séjour sur les sites :

- en cas de changement d'adresse : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35807>

- en cas de changement d'état civil : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35808>

Vous trouverez l'ensemble des informations concernant la demande de duplicata de votre titre de séjour sur les sites :

- en cas de vol : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F22312>

- en cas de perte : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21032>

Vous trouverez l'ensemble des informations concernant les demandes de visa sur le site :

<https://france-visas.gouv.fr/>

Formulaire de contact des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne
Vous trouverez l'ensemble des informations concernant l'établissement d'une attestation d'accueil sur le site :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2191>

L'admission exceptionnelle au séjour est une procédure exceptionnelle. Elle n'est ni un droit ni la procédure normale pour obtenir un titre de séjour. Nous vous conseillons de vous renseigner sur les demandes de titres de séjour sur le site :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N110>

Vous trouverez l'ensemble des informations concernant la naturalisation par décret sur le site :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2213>

Vous trouverez l'ensemble des informations concernant la naturalisation par fratrie sur le site :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33800>

Vous trouverez l'ensemble des informations concernant la naturalisation par mariage sur le site :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2726>

Vous trouverez l'ensemble des informations concernant la naturalisation en qualité d'ascendant de français(e) sur le site :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33430>

Vous trouverez l'ensemble des informations sur le site :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F295>

Si vous déménager alors que votre demande de naturalisation est en cours d'instruction, vous devez signaler votre changement de situation au service à qui vous avez transmis votre dossier de demande.

Vous devez également penser à faire le signalement de changement de situation pour votre titre de séjour : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35807>

L'adresse mentionnée dans votre dossier de demande de naturalisation ainsi que celle figurant sur votre titre de séjour doivent être identique.

Vous trouverez l'ensemble des informations concernant la naturalisation française sur le site :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N111>

Vous trouverez l'ensemble des informations concernant la demande d'un logement social sur les sites :
- <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F869>
- <https://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/nos-reponses-a1107.html>

Vous trouverez l'ensemble des informations concernant l'obtention d'une solution temporaire d'hébergement sur le site :
<https://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/vous-venez-d-etre-affecte-e-en-ile-de-france-il-a540.html>

Je contacte mon bailleur social, les autres bailleurs de Seine-et-Marne ou les mairies des communes souhaitées. Je peux également me renseigner sur le service d'échange de logement social :
<https://www.echangerhabiter.fr/>

Vous trouverez l'ensemble des informations concernant la demande au droit au logement opposable sur les sites suivant :
- <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18005>
- <https://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/le-droit-au-logement-opposable-dalo-a227.html>

Nous vous invitons à consulter les informations sur les sites suivants :
- <https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/allocation-logement-sociale-als>
- <https://www.adil77.org/votre-question/vous-etes-locataire/locataire-en-difficulte/>
- <https://seine-et-marne.fr/fr/maisons-departementales-des-solidarites>
- <https://www.caf.fr/allocataires/aides-et-demarches/droits-et-prestations/logement>

Formulaire de contact des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne
- <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N20360>
- https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/21078_guide-ANIL-2-web.pdf

Nous vous invitons à consulter les informations sur le site suivant :

<https://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/prevention-des-expulsions-a336.html>

Pour connaître les différentes étapes de la procédure :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31272>

-

À noter que des aides existent pour votre locataire en cas d'impayés de loyer :

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/21078_guide-ANIL-2-web.pdf

Vous trouverez l'ensemble des informations concernant les risques sanitaires et sécurité du logement sur le site :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N20356>

Vous trouverez l'ensemble des informations concernant le logement sur le site :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19808>

Vous trouverez les réponses à vos questions sur le droit du travail sur le site :

<https://code.travail.gouv.fr/>

Vous trouverez l'ensemble des informations concernant la gestion d'une association sur le site :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N31931>

Vous trouverez l'ensemble des informations vous permettant de rejoindre le service public sur le site :

<https://choisirleservicepublic.gouv.fr/>

Vous trouverez l'ensemble de vos droits sur le site :

<https://www.service-public.fr/>

Je souhaite savoir comment initier ma démarche

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Les démarches s'effectuent en ligne sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) :

<https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>

Les démarches s'effectuent en ligne sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) :

<https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>

Les démarches s'effectuent en ligne sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) :

<https://immatriculation.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>

Vous pouvez trouver les auto-écoles près de chez vous sur le site :

<https://autoecoles.securite-routiere.gouv.fr/#/>

Les démarches s'effectuent en ligne sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) :

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>

La démarche s'effectue en ligne :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-de-reactivation-du-numero-neph-77>

*

Formulaire de contact des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne
IMPORTANT : ce lien ne permet pas de se réinscrire après une annulation du permis de conduire. Dans cette situation, les candidats doivent obligatoirement se réinscrire sur le site de l'ANTS : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>

La démarche s'effectue en ligne sur le site :
<https://tele7.interieur.gouv.fr/tlp/>

*

Vous pouvez également demander un relevé d'information intégral (RII) :
<https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Demarches/Toutes-les-demarches/Permis-de-conduire/Releve-d-information-integral-RII/Releve-d-information-integral-RII>

Vous trouverez les différents stages que vous pouvez effectuer en fonction de votre situation sur le site :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14208>

*

Retrouver ensuite la liste des centres agréés sur le site : <https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Demarches/Toutes-les-demarches/Permis-de-conduire/Recuperation-de-points>

Vous trouverez les différentes procédures adaptées à votre situation sur le site :
<https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Demarches/Toutes-les-demarches/Permis-de-conduire/Suspension-ou-annulation-de-permis>

Vous trouverez les différentes procédures adaptées à votre situation sur le site :
<https://recours.permisdeconduire.gouv.fr/contestation>

Vous trouverez les différentes procédures adaptées à votre situation sur le site :
<https://recours.permisdeconduire.gouv.fr/nombre-de-points>

Vous pouvez retrouver l'ensemble des démarches qui concerne le permis de conduire sur la page :
<https://www.seine-et-marne.gouv.fr/permis-conduire>

Cette démarche s'effectue en ligne sur le site de l'administration des étrangers en France (ANEF) :
<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

Cette démarche s'effectue en ligne sur le site France-Visa :
<https://france-visas.gouv.fr/web/france-visas/demande-en-ligne>

La demander d'une attestation d'accueil s'effectuer auprès de votre mairie. Vous trouverez l'ensemble des informations sur le site :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2191>

Les modalités pour initier une demande d'asile en Ile-de—France sont disponible sur le site :
<https://www.ofii.fr/procedure/demande-dasile/>

L'admission exceptionnelle au séjour est une procédure exceptionnelle. Elle n'est ni un droit ni la procédure normale pour obtenir un titre de séjour. Nous vous conseillons de vous de vous renseigner sur les demandes de titres de séjour sur le site :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N110>

Le site de l'administration des étrangers en France (ANEF) s'enrichit progressivement. Il est préférable de vous assurer dans un premier temps que la démarche n'est pas réalisable en ligne sur ce site :
<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

-

Si votre démarche n'est pas accessible sur ce site, vous pouvez consulter la page suivante pour savoir comment effectuer votre démarche : <https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Demarches/Toutes-les-demarches/Accueil-des-Etrangers>

Formulaire de contact des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne
Après avoir vérifié que vous remplissez bien les conditions, cette démarche s'effectue en ligne sur le site de l'administration des étrangers en France (ANEF) :

<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/anf/accueil>

Après vous être assuré que vous remplissez bien les conditions pour une demande de naturalisation par fratrie, vous pouvez retrouver la procédure de dépôt d'une demande de naturalisation par déclaration sur la page :

<https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Demarches/Toutes-les-demarches/Accueil-des-Etrangers/Naturalisation>

La démarche s'effectue auprès du tribunal judiciaire compétent en matière de nationalité :

<https://www.justice.fr/themes/nationalite>

Si vous avez déposé une demande de naturalisation et que l'instruction du dossier est toujours en cours, vous devez signaler votre déménagement au service auquel vous avez déposé le dossier.

Afin de pouvoir obtenir la nationalité française, il faudra impérativement que votre titre de séjour soit à jour de l'adresse. Pour cela, vous devez en plus du signalement au service instruisant votre demande de naturalisation, signaler le changement en utilisant la démarche en ligne disponible sur le site de l'administration des étrangers en France (ANEF) : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

Vous pouvez retrouver les procédures de dépôt d'une demande de naturalisation sur la page :

<https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Demarches/Toutes-les-demarches/Accueil-des-Etrangers/Naturalisation>

Votre demande de logement social peut s'effectuer en ligne. Elle nécessite d'être réactualisée chaque année. Le site sur lequel faire votre démarche en ligne est :

<https://www.demande-logement-social.gouv.fr>

-

- Si vous êtes salariés du secteur privé, pour augmenter vos chances, vous pouvez postuler aux offres sur le site dédié au salarié : <https://al-in.fr>

- Si vous êtes agents publics de la fonction publique territoriale ou hospitalière, nous vous encourageons à vous rapprocher également du service action sociale de votre employeur pour être accompagné.

- Si vous êtes agents publics de la fonction publique d'État, vous pouvez avoir accès à la bourse au logement des agents de l'État : <https://www.balae.logement.gouv.fr>. Pour obtenir le droit d'accès, vous pouvez consulter la page : <https://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/comment-acceder-a-balae-a423.html>

Nous vous invitons à consulter la liste d'établissements offrant des solutions de logements temporaires à Paris et en Île-de-France (résidences avec services et à proximité des transports et des commerces) :

<https://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/vous-venez-d-etre-affecte-e-en-ile-de-france-il-a540.html>

Je contacte mon bailleur social, les autres bailleurs de Seine-et-Marne ou les mairies des communes souhaitées.

Je peux également me renseigner sur le service d'échange de logement social :

<https://www.echangerhabiter.fr/>

-

Si vous êtes salariés du secteur privé, vous pouvez également postuler aux offres sur le site dédié au salarié :

<https://al-in.fr>

La procédure de demande au droit au logement opposable (DALO) est accessible sur le site :

<https://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/le-droit-au-logement-opposable-dalo-a227.html>

Formulaire de contact des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne

Nous vous invitons à consulter les informations sur les sites suivants :

- <https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/allocation-logement-sociale-als>
- <https://www.adil77.org/votre-question/vous-etes-locataire/locataire-en-difficulte/>
- <https://seine-et-marne.fr/fr/maisons-departementales-des-solidarites>
- <https://www.caf.fr/allocataires/aides-et-demarches/droits-et-prestations/logement>
- <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N20360>
- https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/21078_guide-ANIL-2-web.pdf

Vous pouvez contacter, les organismes suivants:

- ADIL : <https://www.adil77.org/votre-question/vous-etes-propretaire/difficultes-de-remboursement-et-impayes/premier-impaye/>
- CAF : <https://www.caf.fr/allocataires/aides-et-demarches/droits-et-prestations/logement>
- BANQUE DE France (surendettement) : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F134>
- Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ou la Maison départementale des solidarités (MDS) de votre secteur d'habitation : renseignement auprès de votre mairie.

L'ANIL met à votre disposition un numéro vert qui vous permet de joindre l'ADIL (Agence départementale d'information sur le logement) la plus proche de chez vous. En composant le 0 805 160 075 (du lundi au vendredi) vous serez mis en relation avec un juriste dont la mission est de vous conseiller sur les démarches à effectuer et les procédures existantes en cas d'impayés de loyer. Ce service est gratuit.

Retrouver les procédures à engager sur le site :

<https://www.adil77.org/votre-question/habitat-degrade/>

L'ADIL 77 met à votre disposition un outil vous permettant de répondre à vos questions concernant le logement :

<https://www.adil77.org/votre-question/>

Retrouver l'annuaire de l'inspection du travail sur le site :

<https://idf.drieets.gouv.fr/Annuaire-de-l-inspection-du-travail-en-Ile-de-France>

Retrouver comment effectuer vos démarches dans la rubrique vos démarches du site :

<https://www.associations.gouv.fr/>

Retrouver les offres de poste disponibles sur le site :

<https://choisirleservicepublic.gouv.fr/nos-offres/>

Retrouver les offres de poste disponibles sur le site :

<https://www.pass.fonction-publique.gouv.fr/>

Retrouver les offres de stage disponibles sur le site :

<https://www.pass.fonction-publique.gouv.fr/>

*

Si vous êtes en 3ème et que vous répondez aux critères, vous pouvez également vous rendre sur la plateforme : <https://www.monstagedetroisieme.fr/elevés>

Je retrouve toutes les possibilités sur le site :

<https://www.service-civique.gouv.fr/>

Retrouver l'ensemble des démarches sur le site :

<https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Demarches/Toutes-les-demarches>

Comment me faire aider lorsque je n'arrive pas à effectuer ma démarche seul sur internet ?

Pour la pré-demande en ligne si vous n'êtes pas équipé, non connecté à internet ou peu habitué à l'usage d'un ordinateur, vous pouvez être accompagné sur l'ensemble des

Formulaire de contact des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne
démarches auparavant effectuées en préfectures et sous-préfectures qui doivent
maintenant être réalisées sur internet.

-

Différents points d'accueil numériques (PAN) sont accessibles en Seine-et-Marne du lundi
au vendredi (hors jours fériés) :

- Préfecture de MELUN : accès SANS rendez-vous de 9h à 11h
- Sous-préfecture de FONTAINEBLEAU : accès SANS rendez-vous de 9h à 12h et de 14h à 16h
- Sous-préfecture de MEAUX : accès SANS rendez-vous de 9h à 13h ou SUR rendez-vous de 14h à 16h
- Sous-préfecture de PROVINS : accès SANS rendez-vous de 9h à 12h et de 14h à 16h

Comment me faire aider lorsque je n'arrive pas à effectuer ma démarche seul sur internet ?

Pour la pré-demande en ligne si vous n'êtes pas équipé, non connecté à internet ou peu
habitué à l'usage d'un ordinateur, vous pouvez être accompagné sur l'ensemble des
démarches auparavant effectuées en préfectures et sous-préfectures qui doivent
maintenant être réalisées sur internet.

-

Différents points d'accueil numériques (PAN) sont accessibles en Seine-et-Marne du lundi
au vendredi (hors jours fériés) :

- Préfecture de MELUN : accès SANS rendez-vous de 9h à 11h
- Sous-préfecture de FONTAINEBLEAU : accès SANS rendez-vous de 9h à 12h et de 14h à 16h
- Sous-préfecture de MEAUX : accès SANS rendez-vous de 9h à 13h ou SUR rendez-vous de 14h à 16h
- Sous-préfecture de PROVINS : accès SANS rendez-vous de 9h à 12h et de 14h à 16h

Comment me faire aider lorsque je n'arrive pas à effectuer ma démarche seul sur internet ?

Pour la pré-demande en ligne si vous n'êtes pas équipé, non connecté à internet ou peu
habitué à l'usage d'un ordinateur, vous pouvez être accompagné sur l'ensemble des
démarches auparavant effectuées en préfectures et sous-préfectures qui doivent
maintenant être réalisées sur internet.

-

Différents points d'accueil numériques (PAN) sont accessibles en Seine-et-Marne du lundi
au vendredi (hors jours fériés) :

- Préfecture de MELUN : accès SANS rendez-vous de 9h à 11h
- Sous-préfecture de FONTAINEBLEAU : accès SANS rendez-vous de 9h à 12h et de 14h à 16h
- Sous-préfecture de MEAUX : accès SANS rendez-vous de 9h à 13h ou SUR rendez-vous de 14h à 16h
- Sous-préfecture de PROVINS : accès SANS rendez-vous de 9h à 12h et de 14h à 16h

Comment me faire aider lorsque je n'arrive pas à effectuer ma démarche seul sur internet ?

Pour la pré-demande en ligne si vous n'êtes pas équipé, non connecté à internet ou peu
habitué à l'usage d'un ordinateur, vous pouvez être accompagné sur l'ensemble des
démarches auparavant effectuées en préfectures et sous-préfectures qui doivent
maintenant être réalisées sur internet.

-

Différents points d'accueil numériques (PAN) sont accessibles en Seine-et-Marne du lundi

Formulaire de contact des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne au vendredi (hors jours fériés) :

- Préfecture de MELUN : accès SANS rendez-vous de 9h à 11h
- Sous-préfecture de FONTAINEBLEAU : accès SANS rendez-vous de 9h à 12h et de 14h à 16h
- Sous-préfecture de MEAUX : accès SANS rendez-vous de 9h à 13h ou SUR rendez-vous de 14h à 16h
- Sous-préfecture de PROVINS : accès SANS rendez-vous de 9h à 12h et de 14h à 16h

Comment me faire aider lorsque je n'arrive pas à effectuer ma démarche seul sur internet ?

Si vous n'êtes pas équipé, non connecté à internet ou peu habitué à l'usage d'un ordinateur, vous pouvez être accompagné sur l'ensemble des démarches auparavant effectuées en préfectures et sous-préfectures qui doivent maintenant être réalisées sur internet.

-

Dans un premier temps, si vous rencontrez des difficultés dans la réalisation de ces démarches, vous devez vous adresser au Centre de contact citoyen de l'ANTS au 0806 001 620 (numéro gratuit). Le centre pourra vous aider dans vos démarches et identifier les anomalies concernant votre compte.

Comment me faire aider lorsque je n'arrive pas à effectuer ma démarche seul sur internet ?

Si vous n'êtes pas équipé, non connecté à internet ou peu habitué à l'usage d'un ordinateur, vous pouvez être accompagné sur l'ensemble des démarches auparavant effectuées en préfectures et sous-préfectures qui doivent maintenant être réalisées sur internet.

-

Dans un premier temps, si vous rencontrez des difficultés dans la réalisation de ces démarches, vous devez vous adresser au Centre de contact citoyen de l'ANTS au 0806 001 620 (numéro gratuit). Le centre pourra vous aider dans vos démarches et identifier les anomalies concernant votre compte.

Comment me faire aider lorsque je n'arrive pas à effectuer ma démarche seul ?

L'ADIL 77 a pour mission d'informer gratuitement les usagers sur leurs droits et obligations, sur les solutions de logement qui leur sont adaptées, notamment sur les conditions d'accès au parc locatif et sur les aspects juridiques et financiers de leur projet d'accession à la propriété, ceci à l'exclusion de tout acte administratif, contentieux ou commercial" (extrait de l'article L.366-1 du CCH). La liste des permanences de l'ADIL 77 est disponible sur le site :

<https://www.adil77.org/ladil-de-seine-et-marne/nos-permanences/>

Comment me faire aider lorsque je n'arrive pas à effectuer ma démarche seul ?

Pour vous faire accompagner sur l'application de vos droits du travail, vous pouvez vous rapprocher de l'inspection du travail :

<https://idf.drieets.gouv.fr/Vous-renseigner-sur-vos-droits-du-Travail>

Comment me faire aider lorsque je n'arrive pas à effectuer ma démarche seul ?

Le réseau Guid'Asso a été créé afin d'accompagner les associations dans leur parcours :

<https://www.associations.gouv.fr/guid-asso.html>

Comment me faire aider lorsque je n'arrive pas à effectuer ma démarche seul ?

Pour vous accompagner dans vos démarches, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires a mis en place une cartographie des différentes structures pouvant vous accompagner près de chez vous. Elle est accessible depuis le lien :

<https://cartographie.societenumerique.gouv.fr/>

Formulaire de contact des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne

J'aimerais suivre l'état d'avancement de ma démarche

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Vous pouvez suivre l'avancée de votre demande depuis votre compte ANTS :

https://moncompte.ants.gouv.fr/mon_espace

Vous pouvez suivre l'avancée de votre demande depuis votre compte ANTS :

https://moncompte.ants.gouv.fr/mon_espace

Vous pouvez suivre l'avancée de votre demande depuis votre compte ANTS :

https://moncompte.ants.gouv.fr/mon_espace

Pour les démarches effectuées en ligne sur la plateforme ANTS, vous pouvez suivre l'avancée de votre demande depuis votre compte ANTS :

https://moncompte.ants.gouv.fr/mon_espace

Vous pouvez suivre l'état de votre demande depuis votre espace démarches simplifiées :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-de-reactivation-du-numero-neph-77>

Pour les démarches effectuées en ligne, vous pouvez suivre l'avancée de votre demande depuis votre compte ANEF :

<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

Pour les démarches effectuées en ligne, vous pouvez suivre l'avancée de votre demande depuis votre compte ANEF :

<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

Les délais de traitement sont indiqués sur la page :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33800>

Les délais de traitement sont indiqués sur la page :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2726>

Les délais de traitement sont indiqués sur la page :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33430>

Cette démarche s'effectuant auprès du tribunal judiciaire compétent en matière de nationalité, nous vous invitons à prendre directement contact avec le tribunal judiciaire que vous avez saisi :

<https://www.justice.fr/themes/nationalite>

Vous devriez recevoir un mail de prise en compte du changement d'adresse dans la semaine suivant votre signalement.

Si la démarche que vous avez effectuée n'est pas mentionnée dans la liste, nous vous invitons à contacter directement le service sollicité pour votre demande.

Vous devez vous rapprocher de l'organisme auquel votre demande a été effectuée.

Vous devez vous rapprocher de la section de l'inspection de travail que vous avez saisie :

<https://idf.drieets.gouv.fr/Annuaire-de-l-inspection-du-travail-en-Ile-de-France>

Vous devez vous rapprocher de l'organisme auquel votre demande a été effectuée.

Vous pouvez suivre l'avancée de votre candidature directement depuis votre espace candidat si vous avez postulé depuis l'une des plateformes dédiées :

- <https://choisirleservicepublic.gouv.fr/>

- <https://www.pass.fonction-publique.gouv.fr/>

- <https://www.monstagedetroisieme.fr/>

Vous devez vous rapprocher de l'organisme auquel votre demande a été effectuée.

J'aimerais être mis en contact avec un agent, car je ne suis dans aucune de ces situations ou les informations indiquées ne permettent pas de répondre aux questions que je me pose.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Merci d'avoir utilisé ce formulaire de contact

Les services de l'État en Seine-et-Marne sont engagés dans une démarche qualité. Nous vous invitons à cliquer sur "Déposer le dossier" pour clore cette demande de contact et que votre satisfaction soit comptabilisée.

Votre interlocuteur privilégié concernant vos demandes de carte nationale d'identité est l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) :

<https://passeport.ants.gouv.fr/aide-et-contact>

*

*

Vous pouvez également vous rapprocher d'une mairie équipée :

<https://passeport.ants.gouv.fr/services/geolocaliser-une-mairie-habilitee>

Votre interlocuteur privilégié concernant vos demandes de passeport est l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) :

<https://passeport.ants.gouv.fr/aide-et-contact>

*

*

Vous pouvez également vous rapprocher d'une mairie équipée :

<https://passeport.ants.gouv.fr/services/geolocaliser-une-mairie-habilitee>

Votre interlocuteur privilégié pour les demandes de contact concernant l'immatriculation d'un véhicule est l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) :

<https://immatriculation.ants.gouv.fr/aide-et-contact>

Date de naissance de l'utilisateur concerné par la demande

N° de permis de conduire de l'utilisateur concerné par la demande

Dites-nous en plus sur votre demande concernant un permis de conduire :

Votre interlocuteur privilégié pour les demandes de contact concernant cette démarche est l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) :

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/aide-et-contact>

Pour être mis en relation avec un agent, veuillez utiliser la messagerie liée à votre dossier de demande de duplicata de dossier ou de réactualisation du Numéro d'Enregistrement Préfectoral Harmonisé effectué sur le site :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-de-reactivation-du-numero-neph-77>

Formulaire de contact des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne
Nous vous invitons à adresser un mail directement au service concerné :

- en cas d'annulation de permis de conduire : pref-permis-annulation@seine-et-marne.gouv.fr

- en cas de suspension de permis de conduire : pref-permis-retention@seine-et-marne.gouv.fr

Vous pouvez faire votre demande sur le formulaire de contact dédié aux démarches étranger :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/formulaire-de-contact-service-etrange>

Date de naissance de l'utilisateur concerné par la demande

N° d'étranger de l'utilisateur concerné par la demande ou N° de passeport pour les ressortissants européens

Dites-nous en plus sur votre demande de naturalisation :

Vous pouvez faire votre demande sur le formulaire de contact du ministère de la justice :

<https://www.justice.fr/contact>

Adresse actuelle du logement concerné par la demande

Dites-nous en plus sur votre demande concernant un logement

Trouver le bon interlocuteur à contacter sur la page :

<https://idf.drieets.gouv.fr/Trouver-le-bon-interlocuteur-17754>

Nom de l'association concernée par la demande

Adresse du siège social de l'association concernée par la demande

Numéro de l'association au Répertoire National des Associations (RNA)

Dites-nous en plus sur votre demande concernant une association :

Formulaire de contact des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne

Nous invitons à contacter par mail le service ressources humaines des services de l'Etat en Seine-et-Marne :

- pour les fonctionnaires, contractuels et apprentis : sgc-rh-recrutement@seine-et-marne.gouv.fr

- pour les stagiaires et services civiques : sgc-formation@seine-et-marne.gouv.fr

Message :

MENTIONS D'INFORMATION DU TRAITEMENT

Cliquer sur "Lire plus" pour lire les mentions d'information du traitement.